

AFFAIRE N° 23.

OBJET : Autorisation de solliciter un emprunt de 6 000 000 F destiné à permettre la réalisation de travaux d'Habitat Social.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibérations en date du 21 décembre 1979, du 28 octobre 1980 et du 26 mars 1981, vous avez adopté à l'unanimité la réalisation de 250 logements sociaux au Moufia et répartis de la manière suivante :

- Hauts de Moufia I : 82 LTS
- Hauts de Moufia II : 103 LTS
- Mombolos : 65 LTS

TOTAL... 250

La participation communale pour ces différentes opérations s'élève respectivement à 2 525 000 F, 2 300 000 F et 3 700 000 F.

Le financement de cette participation échelonné sur plusieurs années peut s'établir ainsi :

OPERATION	Montant de la participation communale	1980	1981	1982	TOTAL
Hauts de Moufia I	2 529 000	471 900	2 057 100		2 529 000
Hauts de Moufia II	2 300 000	455 000	1 845 000		2 300 000
Mombolos	3 700 000	454 300	2 097 900	1 147 800	3 700 000
TOTAL			6 000 000		

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de m'autoriser à contracter sur le programme de 1981, un emprunt de 6 000 000 F auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ